

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(05)/ST/31
14 décembre 2005

(05-5974)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Sixième session
Hong Kong, 13 - 18 décembre 2005

Original: français

MAROC

Déclaration de S.E. M. Mustapha Mechahouri Ministre du commerce extérieur

Au nom de la délégation du Royaume du Maroc, je souhaite de prime abord exprimer nos vifs remerciements aux autorités de Hong Kong, Chine pour l'excellente organisation de cette sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce.

De même, nos remerciements s'adressent au Directeur général, M. Pascal Lamy et à l'ensemble des membres du Secrétariat de l'OMC qui n'ont ménagé aucun effort pour assurer toutes les conditions nécessaires au bon déroulement de nos travaux.

Depuis la Conférence de Cancún et suite à la Décision du 1^{er} août 2004, et malgré les difficultés rencontrées, de grands efforts ont été consentis par les Membres en vue de capitaliser les acquis et insuffler un nouvel élan à la sphère commerciale multilatérale.

Dans le cadre de sa vision globale d'une libéralisation ordonnée et réfléchie des échanges commerciaux, le Maroc réitère son attachement au système commercial multilatéral et aux principes de l'Accord de Marrakech instituant l'OMC, qui demeurent le référentiel de la politique commerciale marocaine.

Mon pays réaffirme le respect des engagements que nous avons contractés au cours de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC et visant à traiter l'ensemble du Programme de travail de Doha sous une approche globale et équilibrée, qui reflète les intérêts légitimes de l'ensemble des Membres de l'Organisation et qui intègre la dimension "développement" comme élément fondamental.

C'est dans cette optique que mon pays est déterminé aujourd'hui, plus que jamais, à faire de cette Conférence ministérielle un franc succès et une avancée bénéfique, à la mesure des attentes, aspirations et intérêt de tous les Membres.

Avec la bonne volonté et la contribution constructive de tous, il nous est possible de faire de cette rencontre un grand tournant de l'histoire du système commercial multilatéral et le fer de lance pour l'élaboration des modalités de négociation conformément à la Déclaration de Doha et à la Décision du 1^{er} août 2004.

Il nous appartient de saisir cette opportunité pour accélérer la libéralisation et l'accès aux marchés relatifs au secteur agricole, enjeu majeur s'il en est, mais également aux produits non agricoles, au secteur des services et autres thèmes de l'engagement unique.

Au vu des gains potentiels, de la croissance et du développement qui pourraient être engendrés au niveau de l'échiquier mondial, au nom de mon pays, j'exhorte tous les Membres à converger vers des positions communes et à trouver des compromis qui permettraient l'aboutissement du Cycle de Doha, et à placer les questions de développement au centre de tous les thèmes traités.

Mû par ces motivations, permettez-moi de vous faire part, de façon synthétique, du point de vue de mon pays sur chacun des thèmes objets de négociations, et de partager avec vous l'appréciation que nous faisons du projet de Déclaration ministérielle et de ses annexes.

Concernant les **négociations agricoles**, le Maroc apprécie fortement l'ampleur des efforts fournis par les Membres pour atteindre un équilibre dans les trois piliers, en conciliant entre les besoins des uns et les contraintes des autres. L'objectif ultime recherché est le renforcement de nos échanges agricoles par le biais de l'amélioration de l'ensemble des conditions d'accès aux marchés, le retrait de toutes les formes de subventions à l'exportation au terme d'une période ne dépassant pas cinq années et la mise en place d'un système de soutien interne réduisant effectivement et substantiellement les effets de distorsion au commerce.

Le Maroc appelle à une dimension "développement" opérationnelle à travers une asymétrie sur tous les aspects des négociations et notamment en matière de réductions tarifaires entre pays développés et pays en développement. Les autres caractéristiques de cette dimension résident dans l'instauration d'un mécanisme de sauvegarde spéciale simple, l'établissement d'une liste de produits spéciaux d'intérêt stratégique pour le développement rural, la sécurité alimentaire et la contribution au revenu, ainsi que dans la prise en compte des effets de la réduction tarifaire sur l'érosion des préférences.

Concernant la **question du coton**, le Maroc confirme son appui à l'accélération des travaux du Sous-Comité et appelle les bailleurs de fonds bilatéraux et les organisations internationales multilatérales impliquées à faire preuve de plus de cohérence et d'efficacité dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de développement en faveur des Membres concernés.

Dans le registre de l'**accès aux marchés des produits non agricoles**, le Maroc est favorable à l'utilisation d'une approche de réduction tarifaire basée sur une formule non linéaire, permettant la distinction entre Membres développés et Membres en développement ainsi que la consolidation de la prévisibilité de l'environnement commercial. Cette formule de réduction ne devrait pas pénaliser les pays en développement qui ont fait l'effort d'atteindre des niveaux élevés de consolidation.

Nous considérons avec acuité l'effet de l'érosion des préférences qu'engendreraient ces réductions tarifaires. Par ailleurs, la participation aux initiatives sectorielles visant l'harmonisation ou l'élimination des droits de douane devrait être effectuée sur une base volontaire.

S'agissant du **commerce des services**, le Maroc accorde une grande importance à l'amélioration de l'accès aux marchés pour les secteurs et modes de fourniture de services revêtant un intérêt pour les PED, en particulier le mouvement des personnes physiques dans les secteurs des services d'ingénierie, de construction et du tourisme.

En vue de permettre la participation croissante des PED au commerce mondial des services, le principe du traitement spécial et différencié doit être pris en considération, d'autant plus que l'Accord général sur le commerce des services préconise un processus de libéralisation respectueux du niveau de développement des différents Membres et de leurs objectifs de politiques nationales, tant d'une manière globale que dans les différents secteurs.

En matière de **propriété intellectuelle**, le Maroc est favorable à la dernière proposition du Conseil des ADPIC relative à la santé publique et encourage tous les Membres à l'approuver instamment. Car il s'agit avant tout d'une question humanitaire.

Mon pays souhaite également le dénouement rapide des questions ayant trait à l'établissement d'un registre multilatéral de protection des indications géographiques et à l'extension de la protection additionnelle conférée aux indications géographiques pour les vins et spiritueux à d'autres produits.

En ce qui concerne les négociations sur les obstacles tarifaires et non tarifaires visant les **biens environnementaux**, le Maroc exprime son soutien à toute approche illustrant le principe d'une réciprocité moins que totale en faveur des PED. Notre participation à ces négociations vise à améliorer notre accessibilité à des technologies respectueuses de l'environnement et à moindre coût.

Pour ce qui est des **négociations sur les mesures antidumping et mesures compensatoires**, le Maroc réitère sa position relative à la nécessité de préserver l'efficacité de ces règles en tant qu'instrument de lutte contre les pratiques commerciales préjudiciables. Les travaux menés à l'OMC sur la clarification et l'amélioration des règles de transparence y relatives devront contribuer à une meilleure prévisibilité dans le processus de mise en œuvre des mesures commerciales correctives.

Dans le cadre des négociations portant sur les **subventions aux pêcheries**, nous devrions nous atteler à mettre en place des disciplines prohibant la surcapacité de pêche en soutenant des pratiques responsables, pour une exploitation durable des ressources halieutiques. Une flexibilité est à accorder à la pêche artisanale dans le cadre du traitement spécial et différencié, compte tenu de sa contribution au développement, à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire, ainsi que de son impact socioéconomique sur les régions dépendantes des activités de la pêche.

Le Maroc réaffirme, par ailleurs, le rôle que peuvent jouer les **accords commerciaux régionaux** dans le processus de libéralisation des échanges et l'ouverture économique. À la lumière des négociations en cours, nous préconisons une plus grande souplesse en faveur des pays en développement, afin de leur permettre de mieux gérer la transition pour des secteurs sensibles.

Nous nous félicitons des progrès accomplis par le Groupe de négociation sur la **facilitation des échanges** étant donné le degré élevé de convergence découlant des consultations menées dans ce domaine. Le Maroc encourage les Membres à raffermir l'avancée positive des négociations tout en accordant une grande importance à l'assistance technique et au renforcement des capacités, ainsi que l'application pratique du traitement spécial et différencié dans ce domaine fondamental du commerce mondial.

Après ce tour d'horizon sur les appréciations de mon pays sur les différents volets des négociations du Cycle de Doha, je souhaite souligner, dans le contexte actuel, la nécessité de convenir d'un échéancier afin de mener à bien les résultats de notre Conférence.

Cet échéancier est appelé à nous donner davantage de visibilité sur les travaux de l'année prochaine et de cadrer dans le temps les objectifs escomptés pour conclure le Programme de travail de Doha, avant la fin de l'année 2006.

Au terme des travaux de cette Conférence ministérielle, notre Organisation se doit d'aboutir à des résultats concrets, conformes aux attentes placées en elle, de nature à dégager les horizons devant l'avenir d'un système commercial multilatéral ouvert, porteur de croissance et de développement, et à même de contribuer à tracer les contours d'un avenir radieux pour le bien-être de nos populations.

Je réitère mes vœux de réussite à notre Conférence, et je souhaite marquer l'entière disponibilité de ma délégation pour tout éclaircissement et toute action qui pourrait contribuer à un consensus qui serait bénéfique à tous les Membres.

Enfin, le Maroc se félicite de l'adhésion récente de l'Arabie saoudite à l'OMC. Mon pays a toujours appuyé le processus d'accession de ce Membre à notre Organisation. S'agissant de l'accession des Tonga, le Maroc encourage vivement l'adoption par notre Conférence ministérielle de l'ensemble des textes nécessaires pour que ce pays devienne Membre à part entière de l'OMC.
